



**Identification de la mission et instance¹ : Comité permanent et
Assemblée plénière de la CALRE
Mission à Tenerife**

- **Objectif(s)** : Représentation des parlements des entités fédérées de Belgique au Comité Permanent et participation à l'Assemblée plénière
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : Relations internationales et diplomatie parlementaire / contribuer au processus de décision législatif européen en tant qu'organe de consultation
- **Date(s)** : 27 au 29 janvier 2026
- **Composition de la délégation** : Mme Özlem Özen, Vice-présidente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Autre :

- 1 agent du Parlement
- **Coût :**

Transport	652,46€
Hébergement (et frais sur place)	875,35€
Total :	1527,81€

- **Mode de transport** : vols Eco SN
- **Compensation carbone²** : 2,36 tCO₂e
- **Agenda des travaux**
 - 28 janvier : Travaux de 10h15 à 14h30

¹ Insérer le logo de l'instance concernée (APF Région Europe ou Section B/CF/WB ou PFWB)

² <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

➤ Rapport :

La Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe réunit les parlements régionaux de l'Union européenne qui possèdent un pouvoir législatif. Il s'agit de plus de 50 régions réparties dans sept pays (Autriche, Belgique, Finlande, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne).

Depuis la Déclaration fondatrice d'Oviedo en 1997, les missions de la CALRE sont d'approfondir les principes démocratiques et participatifs dans le cadre de l'Union européenne, de défendre les valeurs et les principes de la démocratie régionale et de renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales.

La CALRE comprend une assemblée plénière dans laquelle siègent les présidents de tous les parlements qui font partie de la Conférence et un comité permanent constitué de sept présidents, soit un par pays.

La présidence de la CALRE est assurée chaque année par un membre différent.

La CALRE dispose de dix groupes de travail ayant pour thématique :

- Subsidiarité
- Égalité et défi démographique
- Inégalités des soins de santé
- Accessibilité des personnes handicapées aux parlements
- Démocratie électorale à l'ère de l'IA
- Avenir de la CALRE
- Politiques migratoires
- Problèmes des zones montagneuses et intérieures
- Stratégie de développement durable des régions européennes
- Autonomisation des femmes et lutte contre les violences sexistes

Ces groupes de travail sont chargés de mener des débats autour de certains axes spécifiques, débats qui constituent les piliers des contributions de la CALRE, et donc les piliers des résolutions qu'elle adoptera. A titre d'illustration des initiatives récentes de la CALRE, on peut en citer trois : l'Europe sociale, l'Europe des transitions écologiques et numériques, et l'Europe des libertés. Les activités de la CALRE mettent donc en lumière les défis actuels ou futurs de l'Union européenne.

Les destinataires des déclarations de la CALRE sont donc la Commission, le Parlement européen, et avant tout le Comité des Régions. Le comité est un organe consultatif officiellement reconnu par les institutions européennes, et dont l'objectif est de permettre aux autorités locales et régionales de donner leur opinion sur les nouvelles lois susceptibles d'avoir des effets sur les régions et villes. Ce dernier constitue une des autres plateformes représentatives des régions, qui leur permet de défendre leurs intérêts et préoccupations.

Les parlements nationaux sont, pour le reste, considérés comme les partenaires des institutions européennes et des régions sur les questions de subsidiarité. Principe selon lequel les politiques

doivent être élaborées au niveau le plus proche des citoyens, sauf si la situation nécessite une élaboration au niveau supérieur, pour définir des objectifs communs.

Par ailleurs, le Traité de Lisbonne a notamment prévu, à l'Article 6 TUE, que lorsque c'est nécessaire, les parlements nationaux consultent leurs assemblées législatives régionales sur les questions de subsidiarité et de proportionnalité. Cependant, ces consultations n'étant pas obligatoires, il est donc important pour toutes ces régions européennes d'entretenir des liens solides avec leurs parlements nationaux. Afin que ceux-ci les consultent le plus possible et assurent la transmission de leurs avis aux différents institutions citées précédemment.

Le Comité permanent sous la présidence de Mme Perez, où les entités fédérées belges étaient représentées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a permis de confirmer l'ordre du jour de la séance plénière.

Après lecture et approbation du PV du Comité permanent de juillet 2025 où un correctif a été apporté par le Parlement de la Communauté germanophone, Mme Perez, seule candidate à sa succession, a présenté son programme de travail pour l'année 2026 :

- Favoriser la participation active et démocratique de toutes les Assemblées législatives régionales d'Europe ;
 - Promouvoir les politiques de cohésion afin de réduire les différences économiques, sociales et territoriales existantes entre les régions représentées au sein de la CALRE ;
 - Renforcer et consolider les liens entre les Assemblées à travers des groupes de travail partageant des intérêts, des objectifs et des politiques communs ;
- œuvrer pour diffuser les activités de la CALRE à travers son site web et les médias.

Elle a constaté par ailleurs l'absence de plusieurs présidents de groupe de travail.

L'Assemblée plénière s'est tenue dans la foulée.

Approbation du PV

Après une brève lecture et moyennant quelques modifications, le PV de la session plénière du 2 juillet 2025 a été approuvé.

Groupes de travail

Les membres de la CALRE ont entendu les présentations des coordinateurs des groupes de travail qui, malheureusement, sont souvent à l'arrêt en raison d'élections. Quelques modifications importantes ont été opérées. Le groupe de travail subsidiarité est passé sous la responsabilité du Conseil régional de la Vallée d'Aoste. Les autres groupes de travail ont présenté l'état d'avancement de leurs travaux.

Pour ce qui nous concerne, là où notre Parlement est fortement impliqué, nous développerons l'état d'avancement du groupe de travail « Avenir de la CALRE ».

Une petite dizaine de délégations (Allemagne, Autriche, Italie, Espagne) était présente pour cette première réunion du groupe de travail présidée par le Land de Bavière. Citons à titre informatif la participation du Président du Parlement de Wallonie, M. Borsus, et celle de Mme Creutz, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone.

Trois messages d'introduction nous ont été livrés par :

- Manfred Weber, Président du PPE au Parlement européen (pour l'anecdote, c'est lui qui a éjecté V. Orban du PPE) ;
- Andrey Novakov, Député européen, Coordinateur PPE dans la Commission Développement régional ;
- Tobias Linnemann, Directeur du Groupe de travail PPE au Parlement européen.

Les participants ont par la suite échangé sur les premières contributions et tirer les premiers enseignements.

1. Synthèse des contributions

1.1. *Vision d'ensemble*

- Le groupe de travail a pour objectif de proposer des changements qui seront conséquents. Il convient dès lors que le plus grand nombre adhère à ces propositions et que nous soyons nombreux à en débattre.
- Nous nous situons à un moment opportun, l'expression « œil de la tempête », a été évoquée, où la crise de la démocratie se fait ressentir partout. Or, l'UE risque d'être déconnectée de régions et de certaines populations comme c'est le cas en Pologne, en Lituanie, en Espagne, en Grèce, au Portugal. Les craintes que des voies s'ouvrent aux extrêmes nous conduisent à réfléchir sur l'importance de la représentation de l'électorat. Il est indispensable de recréer du lien avec le citoyen.
- Un consensus est apparu sur l'importance de renforcer notre présence au Comité des régions et notre relation avec celui-ci. Pour rappel, le Comité des Régions est un organe consultatif dans le processus législatif européen dont les membres sont désignés par les gouvernements des États membres. Ces membres proviennent des pouvoirs régionaux et locaux. La question est de savoir comment il est possible d'améliorer la coopération. Pour ce faire, il est suggéré de partir du Mémorandum existant entre la CALRE et le Comité des régions.
- Veiller au réseautage.
- Répondre aux trois fondamentaux qui sont l'engagement, la continuité et le consensus. Pour cela, les missions doivent pouvoir s'appuyer sur une certaine flexibilité et sur la transmission des connaissances.

1.2. Points de réforme de la CALRE déjà évoqués et rencontrant un consensus

- La présidence de la CALRE doit s'exercer durant un mandat de deux ans, ce qui garantit la continuité.
- Le présentiel est indispensable en termes d'engagement.
- Se pencher sur un nouveau cadre de travail afin de préparer les différentes tâches des instances de la CALRE
- Se concentrer sur les différents points clés et stopper la dispersion.
- Les questions de la CALRE doivent pouvoir rencontrer les intérêts de tous et éviter d'être sous-locales.

2. Prochaine réunion

Elle devrait se tenir en mai 2026, au Parlement européen. La date du 22 a été évoquée tout comme celle du 20 mais doit être confirmée.

Participation de la CALRE à l'ACF et au GCF

Dans la suite des travaux, Mme Perez a fait part de sa volonté que la présidence de la CALRE s'engage à être présent à l'Asian Council Forum et au Global Council Forum.

CALRE est membre du Global Council Forum depuis juillet 2014, date à laquelle la présidente de la Conférence de l'époque, Pilar Rojo, également présidente du Parlement de Galice, a commencé à participer à cette organisation intercontinentale.

Le Global Council Forum est un forum de coopération internationale où divers acteurs mondiaux d'Asie, d'Europe et des Amériques se réunissent chaque année pour discuter des enjeux mondiaux, partager des politiques publiques et rechercher des solutions conjointes.

Lors des récentes réunions tenues au Japon, du 17 au 20 novembre 2025, la présidente Astrid Pérez, représentant CALRE, a participé à un débat portant sur le vieillissement de la population et les politiques de santé, ainsi que sur la nécessité de relations intercontinentales pour faire face aux défis mondiaux. À cet égard, deux points ont été convenus et présentés lors de la réunion de CALRE du 28 janvier :

Accords :

1. Il a d'abord été convenu que CALRE devait confirmer le maintien de son adhésion à ce forum mondial international.

Cette décision a été confirmée par le Comité permanent de CALRE et ratifiée lors de l'Assemblée.

2. Ensuite, au Japon, il a été convenu que chaque organisation désignerait un représentant au Comité de rédaction de la Charte du Global Council Forum. Ce comité est l'organe chargé de l'organisation du Global Council Forum.

Comme cela se fait depuis 2014, la présidente de CALRE a été désignée pour assumer cette fonction. Cette nomination a été approuvée lors de la réunion du Comité permanent.

Informations concernant le calendrier du forum :

- La première des réunions mensuelles, initialement prévue le mercredi 11 février 2026 à 22h00 (UTC+8), a été reportée au 5 mars.
- L'assemblée inaugurale du Global Council Forum se tiendra à Taïwan du 11 au 14 décembre, en même temps que la 10^e Conférence annuelle du Asian Council Forum.
- Les communications se feront via WhatsApp, et les réunions auront lieu sur Google Meet.

Conformément au règlement, le président peut déléguer ses pouvoirs au vice-président (Chapitre II, Article 7, point 3).

Bureau Permanent de la CALRE à Bruxelles

Concernant le Bureau permanent, Un long débat s'est tenu opposant les délégations du Trentin Haut Adige secondé par celle de Lombardie et celles de La Bavière, du Voralberger en Autriche ainsi que les délégations belges. Il a été décidé sur proposition du Parlement de la Bavière et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'aucune décision ne soit prise tant que le groupe de travail de la CALRE n'a pas remis ses conclusions. Or, celui-ci s'est déjà réuni et va encore se réunir cette année pour tenter d'aboutir à des recommandations fin 2026.

CALRE AWARDS

Mme la Présidente a présenté le prix CALRE AWARDS.

Le prix CALRE « Étoiles de l'Europe » a été créé en 2016 dans le but de mettre en lumière les meilleures pratiques et initiatives adoptées par les assemblées régionales européennes membres du CALRE qui améliorent concrètement un aspect ou un secteur de la vie économique, culturelle ou sociale de leurs territoires et communautés, tout en soulignant l'impact positif des institutions européennes dans les réalités régionales.

Le Parlement de la Communauté germanophone présentait sa candidature cette année.

Les candidatures suivantes étaient présentées :

- Projet de l'Assemblée de Madrid avec « le placard des citoyens de Madrid » ;
- Projet du Conseil régional de Lombardie avec les voyages du souvenir ;
- Projet de l'Assemblée législative de la Région autonome des Açores avec « Les Açores avec un avenir ou comment inspirer la jeunesse » ;
- Projet de l'Assemblée d'Estrémadure avec la littérature comme porte-voix de l'égalité
- Projet du Parlement de la Communauté germanophone avec le dialogue citoyen en Communauté germanophone
- Projet du Conseil régional de l'Assemblée législative de Ligurie avec « Devenons citoyens européens : trente jeunes au Parlement européen.

Après un troisième tour de scrutin assez exceptionnel, il ressort que la Lombardie, les Açores et la Communauté germanophone ont obtenu le prix CALRE 2025.

Mme Perez a été confirmée à la présidence de la CALRE pour l'année 2026. La prochaine session plénière se tiendra en novembre 2026.

➤ Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : ~~oui~~/non (à biffer)

⇒ Autorité(s) politique(s) : ~~oui~~/non (à biffer)

Date(s) : à compléter

Descriptif : à compléter

⇒ Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : ~~oui~~/non (à biffer)

Date(s) :

Descriptif :

⇒ Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : ~~oui~~/non (à biffer)

Date(s) : à compléter

Descriptif : à compléter

➤ Suivi post-mission à assurer : à compléter

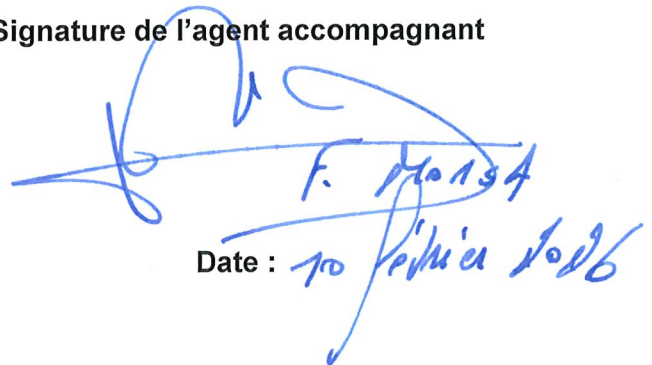
➤ Remarque(s) éventuelle(s) : à compléter

Signature du chef de mission



Date : 10 février 2026

Signature de l'agent accompagnant



Date : 10 février 2026

Signature du chef de service



Date :